

Regards croisés sur le statut social des artisans du feu : cas des métallurgistes et des potiers des provinces du Bam, du Gourma et du Kéné Dougou/ Burkina Faso

LANKOANDE Hamguiri

Attaché de recherche à l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS)
du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST)
Adresse mail : hamguiri.lankoane@yahoo.fr

SAWADOGO Jacqueline

Doctorante à l'Université Joseph KI-ZERBO.
Adresse mail : jacquysawa@gmail.com

SANOGO Dramane

Doctorant à l'Université Joseph KI-ZERBO.
Adresse mail : sanogodramane@gmail.com

Résumé

Les travailleurs du feu au Burkina Faso ont des statuts disparates suivant les communautés. Ces statuts définis en fonction des représentations sociales, se trouvent enracinés dans les flux migratoires et les brassages culturels qu'ont connus les différentes communautés au cours de l'histoire. A l'Ouest, les travailleurs du fer et de la poterie sont issus de la même communauté et partagent la même condition de caste, ce qui est constaté dans le Bam également. Ces deux activités étant liées, les acteurs pratiquent l'endogamie. En revanche, dans le Gourma, l'activité du fer et de la poterie est exercée par des clans différents. Aussi, le système matrimonial reste ouvert dans sa pratique mais dans le fond, la notion de caste demeure une réalité par le fait d'hérédité. Cette esquisse est un regard croisé de l'ancrage des conditions sociales que vivent ces travailleurs et travailleuses du feu à travers une analyse juxtaposée de vécu de la condition de caste dans trois provinces du Burkina Faso.

Mots clés : artisans du feu, système de castes, Burkina Faso.

Summary

Fire workers in Burkina Faso have disparate statuses depending on the communities of Burkina Faso. These statuses, defined according to social representations, are rooted in migratory flows and cultural mixing that different communities have experienced throughout history. In the West, iron and pottery workers come from the same community and share the same caste condition,

which is also observed in the Bam. These two activities remain linked; the actors practice endogamy. On the other hand, in Gourma, the iron and pottery activity is carried out by different clans. Also, the matrimonial system remains open in its practice but fundamentally, the notion of caste remains a reality due to the fact of heredity. This sketch is a cross-view of the anchoring of the social conditions experienced by these fire workers through a juxtaposed analysis of the experience of the caste condition in three provinces of Burkina Faso.

Keywords : fire artisans, caste system, Burkina Faso.

Introduction

Dans la plupart des sociétés traditionnelles africaines, les groupes socioprofessionnels sont victimes d'exclusion sociale ou de limitations très importantes dans leurs relations sociales (KIETHEGA J-B, 1993 : 31). Ce sont des « groupes castés » ; expression qu'il faut comprendre avec Benjamin DIOUF qui considère « la caste comme une organisation bien définie qui ne connaît et n'admet en son sein aucun désordre. (...) une classe ou un groupe fermé de la société (...) sur la base des activités professionnelles et des métiers » (DIOUF B., 2019 : 250).

Au Burkina Faso, les forgerons et les potières sont considérés comme les artisans du feu au regard de leurs conditions de travail. Mais, leur statut d'artisans et les fonctions qu'ils occupent diffèrent d'une zone à une autre. Ce constat pose le problème de l'origine de la caste au Burkina Faso et de sa manifestation au sein des organisations sociétales. Quelle est la particularité sociale des artisans du feu dans les provinces du Gourma, du Bam et dans la région du Sud-ouest du Burkina Faso ? Quelles sont les raisons qui justifient la situation sociale des artisans du fer par rapport aux autres membres de la même communauté ?

En se basant sur les sources écrites et les enquêtes ethnographiques, le présent travail se fixe pour objectif d'examiner l'état de la caste dans les provinces du Bam du Gourma et du Kéné Dougou d'une part et de donner, d'autre part, les raisons des disparités régionales du statut social des artisans du feu.

1. Les groupes d'artisans du feu dans la province du Gourma

Les artisans du feu que sont les forgerons et les potiers appartiennent, selon la stratification sociale des *Gulmanceba*, à la classe des « gens libres » ou « roturiers ». Dans la province du

Gourma, différents groupes exercent les métiers de la forge et de la poterie. Ces groupes socioprofessionnels sont venus d'horizons divers qu'il convient de mentionner.

1.1. Les groupes de forgerons et leurs origines

Deux principales familles de forgerons se rencontrent dans la province du Gourma. Il s'agit des *Dayamba*, les *Tompoudi*. Ce sont des forgerons de naissance. Dans la province du Gourma, on trouve les forgerons *Dayamba* surtout dans les communes de Diabo, de Diapangou, de Tibga, du Gourma, de Yamba. De ces localités, certains ont migré vers Natiabonli, de Matiakoali (Gourma), Kantchari dans la Tapoa et Pama dans la Kompienga à la recherche de terres fertiles pour l'agriculture. On les retrouve aussi dans la Gnagna et plus précisément à Piéla, à Bilanga, à Mani, à Liptougou, à Koala. Dans la zone Gnagna, ils sont également connus sous le patronyme *Mano*, c'est-à-dire forgeron en *gulmancema*. Les forgerons de patronyme *Tompoudi* se rencontrent également dans la province du Gourma autour de la ville Fada N'Gourma. Les *Tompoudi* habitent principalement les secteurs 3, 6, 7 et dans le village de Gomori où ils cohabitent avec leurs cousins *Dayamba*. Mais leur présence est signalée aussi dans la commune de Matiakoali.

Dans la province du Gourma, les *Dayamba* et les *Tompoudi* se partagent deux principales origines : l'une *gulmance* et l'autre *moaaga*. Les sources orales indiquent le Sud-est du *Gulmu* comme le lieu de provenance des forgerons *Tompoudi* et de certains *Dayamba*. En milieu *gulmance*, l'unanimité est acquise sur l'origine commune des *Tompoudi* et des *Burcima*. L'origine des *Tompoudi* reste donc liée à celle de JabaLompo, donc du Bornou au Tchad. Leur arrivée dans la région remonterait au XV^e siècle de notre ère (MADIEGA Y.G., 1982 : 71). Certains *Dayamba* s'attribuent une origine commune avec les *Tompoudi* et vice-versa. Il s'agit des *Dayamba* principalement des *Dayamba* de Kouaré et de Diapangou. Ceux-ci auraient adopté le patronyme *Dayamba* au détriment de *Tompoudi* suite à leur contact avec des métallurgistes venus du *Moogo*.

Dans la même province, on rencontre les forgerons *Dayamba* surtout dans les communes rurales de Diabo et de Tibga, où ils s'attribuent une origine commune, à savoir Saaba de Ouagadougou dans la région actuelle du Kadiogo. Dans la province de la Gnagna, il existe également des

forgerons *Dayamba* qui situent leur origine lointaine dans le *Moogo*, plus précisément dans les villages de Baola, de Higa dans le Namentenga.

Certains *Wôbas* sont également indiqués comme étant des forgerons de naissance dans le *Gulmu*. Toutefois, leur présence n'est pas signalée dans notre délimitation géographique. A ce propos, Jean-Baptiste KIETHEGA note que « *toutes les informations recueillies dans les provinces du Gourma, de la Gnagna et de la Tapoa concordent pour dire que les premiers métallurgistes du Gulmu sont les Wôba de la Tapoa, dont les centres les plus importants se trouvent au pied de la chaîne du Gobnangou : Deula, Logbou, Madaaga, Namponkoré, Tambarga, Tansarga et Yobu* » (KIETHEGA, J-B., 2009 : 381). Contemporains des clans *Nassouba, Tankoano, Natama, Namoano, Togyenba, Kpanda, Gbenyeba, Wulba, Nakaba* leur origine reste encore énigmatique. Leur présence est antérieure à l'arrivée des *Burcimba*, conquérants venus du Bornou, région située entre l'actuelle République du Tchad et celle du Nigéria, sous la conduite de JabaLompo. Ces conquérants seraient arrivés avec les forgerons que sont les *Tompoudi*. Que retenir des potiers de la province du Gourma ?

1.2. Les groupes de potiers et leurs origines

Dans le *Gulmu* en général et dans la province du Gourma en particulier, la production céramique est exercée par plusieurs familles. Certaines d'entre elles figurent parmi les groupes anciennement installés dans la région, tandis que d'autres sont d'occupation actuelle.

Dans la province du Gourma, certaines familles de potiers figurent parmi les groupes anciennement installés que sont les *Nassouba*, les *Kpaanda*, les *Natama*, les *Namoano*, les *Tankpano*, des *Wulba* et certains *Wôba*. Les sources orales s'accordent sur la paternité des vestiges céramiques et des jarres funéraires aux familles potières (ILBOUDO/THIOMBIANO F.E., 2010 : 433).

En effet, dans les villages de Namoungou et de Bougui, l'artisanat de la poterie est détenu respectivement par les *Namoano* et les *Natama*. A Kouaré, ce sont les *Nassouba* et les *Wôba*, tandis que les *Wali* et les *Tankoano* sont les principaux artisans de la poterie dans la province de la Tapoa. (ILBOUDO/THIOMBIANO F.E., 2010 :433-438). Les informations recueillies à Diapangou et à Yamba font des *Kpaanda* (Diabri) et des *Wulba* (Naba), les principaux clans de potiers.

A ces familles, certains auteurs citent les *Kanla* et les *Wambo* (ILBOUDO/THIOMBIANO F.E., 2010 : 436). L'installation de ces familles potières dans la région serait antérieure à l'arrivée des conquérants *Burcimba*, c'est-à-dire les descendants de JabaLompo, soit après avant le XV^e siècle de notre ère.

En plus des potiers anciennement installés, d'autres groupes de potiers seraient arrivés dans la région du *Gulmu* à une période relativement récente. Selon les sources orales, ces potiers d'occupation subactuelle sont les *Combary*, les *Yonli*, les *Gbangou*, les *Moyenga* et les *Naba* (Komombo). Dans la commune de Fada N'Gourma, plus précisément à Komadougou, village situé à 10 km au Nord de la ville, les *Gbangou* y sont considérés comme les artisans de la production céramique (ILBOUDO/THIOMBIANO F.E., 2010 : 437), tandis que dans celle de Diapangou, notamment à Komboari, les *Naba* (Komomba) y sont considérés comme les producteurs de la céramique. (YOUGBARE O., 1992 : 28).

1. Dans la province du Bam

Le Bam couvre un territoire assez vaste. C'est une zone de convergence de plusieurs groupes de populations. L'histoire de la mise en place des populations a été évoquée dans plusieurs travaux (J-B KIETHEGA 2009, M. IZARD, 1985, N. BIRBA 2004, 2010, 2016). Ainsi, les groupes sociaux qui peuplent le territoire actuel du Bam viennent de divers horizons et se sont installés à des époques différentes. Parmi ces populations, on distingue les *Kibse-dogon*, *Yõnyõose*, *Kurumba*, *Moose-Nakombse*, *Yarse*, *Mareense*, *Peuls...*). Certains groupes comme les *Dogon* (*Kibse*), les *Kurumba*, les *Ninsi*, les *Yõnyõose* sont des populations antérieures aux autres groupes surtout à l'arrivée des *Moose Nakombse*. Selon Noaga BIRBA, ces groupes sociaux s'y sont succédé et entretiennent entre eux des relations historiques séculaires. Dans la province, Les populations ont développé diverses activités socioéconomiques dont l'agriculture, le tissage, l'élevage, la pratique de la métallurgie et de la poterie. Ces différents groupes sociaux installés dans la zone du Bam constituent des groupes développant le système de castes dont le travail du fer et de l'argile est héréditaire : poterie et métallurgie sont liées.

L'histoire de la mise en place du peuplement forgeron est plus souvent confondue avec celle des autres groupes sociaux puisqu'ils appartiennent à ces groupes ethniques existants. Ainsi, pour Noaga BIRBA, (2016 : 93), « *il semble que les forgeons n'existaient pas en tant que groupe*

spécialisé, mais formaient avec les Yōnyōose une unité culturelle ». On rencontre plusieurs familles forgeronnes : les *Zoromé*, les *Kindo*, les *Nyampa*, les *Zallé* ou *Syan*, les *Kané*, les *Wermi*, les *Gansonré*, les *Romba* et les *Sawadogo* qui s'y sont installées à des époques différentes. Ils ont diverses origines mais la plupart vient de la zone nord de la province du Yatenga.

Les potières sont des femmes forgeronnes dans la province du Bam. Elles travaillent l'argile et participent également au travail du fer à certaines étapes de la chaîne opératoire primaire ou secondaire. Elles vivent les mêmes conditions que leurs maris. A ce propos, Noaga BIRBA (2016 : 94) écrit : « *rare sont les localités qui attribuent aux forgerons actuels le statut de premiers occupants. Ils se sont toujours établis soit après les Yōnyōose soit après les Moose nakombse* ». Relativement à de la complexité de l'origine des forgerons, Michel Izard (1983 : 215) mentionne que l'un des aspects de l'altérité des forgerons est le caractère anhistorique de la mise en perspective dont ils sont l'objet, alors qu'eux-mêmes sont susceptibles de tenir un discours qui relève de l'histoire. Empilage de couches de peuplement d'origines et d'époques différentes, le groupe des forgerons est situé hors du temps, comme si le caractère fondamental et singulier de la maîtrise du feu en avait fait, dès l'origine de l'humanité, de muets spectateurs d'une histoire qui ne les concerne pas ». Le travail du fer est lié à la caste dans le Bam.

2. Dans l'Ouest du Burkina Faso

Les forgerons du pays Sèmè sont constitués de plusieurs groupes venus d'horizons divers. Ils portent les noms de famille Coulibaly, Barro, Konaté, Traoré et Koné. Les pays Tusian, Samogo, Turka, Sénoufo, Cerma sont les principaux centres d'essaimage de ces artisans. Ceux qui portent le nom Coulibaly comprennent des Sénoufo venus de Djérisin (localité non loin de Samogohiri où vivent majoritairement des Sénoufo au côté desquels, il y a les Samogo). Nous avons aussi des Turka originaires de Fabédougou et Moussoudougou dans la province de la Comoé. Les Tusian, quant à eux, ils sont arrivés de Kourinion, de Kuini et de Sérékéni. Nous avons enfin dans ce groupe, ceux qui se réclament Sèmè de Orodara. Le nom Koné comprend deux groupes. Il y a les Samogo de provenance de Djérisin et les Cerma de la Comoé. Les Barro sont Samogo originaires de Djérgan non loin de Samogohiri. Ils se seraient d'abord installés à Kuini avant d'arriver en pays Sèmè. Une partie des Traoré se réclame être des forgerons Sèmè de Orodara. L'autre groupe, quant à lui, se réclamerait de Coulibaly. Selon les informations recueillies auprès de ces derniers, leurs ancêtres étaient des Coulibaly. Leur nom aurait été modifié à l'issue d'un

recensement. Nous avons enfin le groupe des Konaté. Certains d'entre eux seraient Samogo originaire de Chgèchimada. Il y a ceux qui seraient des Sénoufo en provenance de Sokoroni.

L'identification des forgerons en pays Sèmè montre que plusieurs communautés y sont arrivées pour pratiquer l'activité métallurgique. Ce creuset de populations ayant foulé le pays Sèmè serait venu du Mandé. A propos de l'origine des forgerons dans l'espace Numu, Jean-Baptiste KIETHEGA souligne ceci :

L'apparition de la métallurgie du fer dans l'ouest du Burkina Faso est très liée au Numu selon les traditions recueillies. Il apparaît que les groupes humains préexistants parmi lesquels les Bobo, Toussain, Sénoufo, Gwin et Turka ne pratiquaient pas les arts du feu (KIETHEGA, J.B., 1996 : 560).

Un examen fait par l'auteur lui permet d'identifier une origine mandée et du Ghana pour ceux de Moussoudougou. Georges CELIS, quant à lui, met tous ces artisans dans le groupe des Samogo.

Selon l'auteur :

Les fondeurs en région Sénoufo du Burkina Faso n'ont rien de Sénoufo : Les fondeurs sont d'origine Malinké, comme le montrent leur outillage et leurs forges ordinaires qui sont typiquement Malinké. On a expliqué dans le texte, la grande ressemblance (à la taille près) et les similitudes qui existent entre les forgerons de Tantyama et de Naniya. On ignore, évidemment la manière dont ont pu s'organiser la rencontre et l'association entre les populations Sénoufo et les métallurgistes Malinké. (CELIS G., 2001 : 86).

L'auteur assimile les Malinké aux Samogo, un groupe ethnique qui se trouve dans la commune de Orodara. A l'état actuel des connaissances, nous convenons avec cette origine des artisans du feu bien que ceux qui sont subactuels ne reconnaissent aucun lien avec les Samogo.

4. Le statut social des artisans du feu

Il est admis d'une manière générale que le système de castes a régi la vie des artisans du feu dans de nombreuses sociétés de notre pays. Toutefois d'une communauté à une autre, les considérations sociales à l'endroit des gens de caste ne sont pas toujours les mêmes.

4.1. Chez les artisans du feu de la province Gourma

Comme le soulignait Olivier LANGLOIS, le système de castes est un objet d'étude « *difficile à cerner, tant ses formes et les contextes sociaux et culturels où il se rencontre peuvent varier* » (LANGLOIS O., 2012 : 34). Toutefois, les caractéristiques de ce phénomène présentent des réalités que les nombreuses exceptions ne parviennent pas à cacher : la caste concerne

généralement la forge et la poterie. Aussi, l'hérédité de la profession est un principe inaliénable. Sans être nécessairement méprisés, les spécialistes pratiquent l'endogamie et sont souvent mal considérés par le reste de la population.

Au regard de ce qui précède, certaines conditions sociales propres aux artisans du feu au *Gulmu* et particulièrement ceux de la province du Gourma, nous invitent à relativiser la thèse qui réfute l'existence du système de castes chez les *Gulmanceba*. En réalité, la situation observée chez les forgerons et par extension chez les potiers du *Gulmu* en général et particulièrement de la province du Gourma nous semble une expérience transitoire ou mixte dans la mesure où des survivances de conditions de la caste existent.

De ce fait, l'endogamie est une pratique sociale ignorée des populations de cette partie du Burkina Faso. Les relations matrimoniales sont permises entre les membres des groupes professionnels et ceux des autres couches sociales. L'enfant d'un forgeron ou d'un potier peut consentir un projet de mariage avec celui d'un cultivateur, d'un griot ou même de la classe royale et *vice-versa*.

Cependant, la forge et la poterie demeurent des métiers héréditaires. Au *Gulmu*, l'activité de la forge et à la moindre mesure celle de la poterie se transmettent de père en fils. D'une manière générale, il n'est pas autorisé à un individu d'un autre clan autre que celui des forgerons à s'initier au métier de la forge. C'est une activité sacrée dont la transmission ne doit se faire qu'à l'intérieur du même lignage ou clan.

Dans certains milieux, les artisans en l'occurrence les forgerons ont leurs quartiers à part (zone *zaoga*), tandis que dans d'autres milieux (zone *gulmance*), ils sont confondus aux autres couches sociales comme c'est le cas à Fada N'Gourma, à Diapangou, à Yamba, à Matiakoali dans la province du Gourma. Dans les communes de Tibga et Diabo en pays *zaoga* par contre, les quartiers de forgerons sont toujours écartés de ceux des autres couches sociales. Seuls les neveux maternels, généralement autorisés à exercer le métier, peuvent habiter le même quartier qu'eux. La toponymie permet de les distinguer facilement : Lorg-saabin (Saabin de Lorgo) ; Koulpis-saabin, Tigb-saabin ; Nassobd-saabin ; Sandwab-saabin.

Quel que soit le milieu, les épouses des forgerons ne sont pas potières, exceptée l'épouse du forgeron issue d'une famille potière. Comme nous l'avons exprimé plus haut, la poterie est une activité exercée par des clans autres que celui des forgerons. C'est le plus souvent aussi une activité masculine.

D'une manière générale, les forgerons du *Gulmu* ne sont pas méprisés. Ils sont au contraire respectés et parfois craints. Mais le statut social de l'homme libre en général et de l'artisan du feu en particulier, en dehors de toutes autres considérations, est surtout fonction de ses relations avec la famille royale. Toutes ces réalités ci-dessus décrites nous autorisent à inscrire les artisans du feu de la province du Gourma dans un système mixte. Nous rejetons ainsi l'idée de l'absence de la caste chez les *Gulmanceba*. Comment explique-t-on la particularité du système de caste chez les *Gulmanceba* ?

Le statut actuel des groupes socioprofessionnels en général et celui des artisans du feu en particulier seraient intervenus à un moment de l'histoire des *Gulmanceba*. Des sources orales indiquent que le système de castes aurait existé au *Gulmu* avant d'être abandonné au cours du temps. Cet abandon serait intervenu suite à la violation du principe de non mariage entre nobles (*burcimba*) et gens libres (*talmu ou jiima*). D'après les informateurs, la première union matrimoniale entre les deux classes fut l'œuvre de l'ancêtre fondateur des dynasties *burcimba* du *Gulmu* : JabaLompo, lorsqu'il épousa Kombary, fille d'une caste de forgerons. En sa qualité de premier roi des *Gulmanceba*, celui-ci aurait décrété l'annulation de l'endogamie sur toute l'étendue de son royaume dans l'esprit de minimiser le poids de l'« infraction » qu'il avait commise en épousant une forgeronne.

L'endogamie étant l'une des conditions fondamentales de la caste, sa suppression entraîne nécessairement la diminution voire la suppression des principes du phénomène. Elle va occasionner surtout la suppression de l'isolement et du mépris du groupe casté. D'une manière générale, les relations matrimoniales entre un noble et une roturière et *vice-versa* garantissaient de *facto* une promotion sociale à tout le lignage roturier. Le passage ci-dessus explique bien l'inclusion sociale des gens libres en général et particulièrement les artisans du feu chez les *Gulmanceba*.

Une famille de *jiima* pouvait bénéficier d'une sorte de « promotion de statut social » à la faveur de ses relations de clientèle ou de ses rapports matrimoniaux avec les membres de la famille régnante ; (...), elle se trouvait plus ou moins à l'abri des exactions habituelles. Lorsqu'une famille de *jiima* avait fourni la mère d'un berijo influent, ou d'un bedo, ce dernier, en position de *yariga* (neveu utérin), protégeait, par son influence, sa famille maternelle. De même, les descendants d'une princesse, les *benyariba* ou *burcinyariba* n'étaient pas totalement assimilés à des *jiima*, car ils étaient « forts d'un côté (celui de la mère) (MADIEGA Y.G., 1982 : 235).

L'expérience du NunbadoTontuoriba est, parmi tant d'autres, une parfaite illustration. Né d'une fille de la famille Traoré (forgeron-bijoutier), Tontuoriba, une fois au trône, autorisa l'installation définitive de tous les *malba* à Nungu. La fonction de l'Imam fut aussitôt attribuée à la famille Traoré, chargée de faire le *dua* (prière), à l'intention du roi, à la cérémonie du vendredi (MADIEGA Y.G., 1982 : 91-92).

Cette ascension sociale excluait donc la famille Traoré de toute considération servile malgré son appartenance à la classe roturière. La multiplicité des relations matrimoniales entre les nobles et les gens libres expliquent certainement la situation sociale dans laquelle se trouvent les artisans du feu du *Gulmu* en général et ceux de la province du Gourma en particulier.

4.2. Chez les artisans du Bam

Les artisans du feu vivent la plénitude du système de castes dans cette partie du Burkina Faso. Selon Célestin BOUGLE (1935 : 30), le système de caste a trois caractéristiques fondamentales, que sont la spécialisation héréditaire, la hiérarchie, la répulsion mutuelle. Un homme refuse systématiquement d'épouser une femme en dehors de son cercle traditionnel. Le système de castes nous semble fait pour émietter les sociétés qu'il pénètre : *« il les partage non seulement en quelques couches superposées, mais en une multitude de fragments opposés ; il dresse leurs groupes élémentaires les uns en face des autres, séparés par une répulsion mutuelle »* (BOUGLE C., 1935 : 30).

En cherchant où se rencontre en fait le régime des castes, nous avons essayé de ne perdre de vue aucun des caractères qui nous avaient paru nécessaires à sa définition – la spécialisation héréditaire, la hiérarchie, la répulsion mutuelle. Combien il importe, si l'on veut mettre au jour les racines de la caste, de n'oublier en effet aucun de ces trois caractères. Trois conditions sont essentielles à l'existence d'une caste : s'abstenir de certaines professions qui lui sont étrangères, se préserver de toute alliance en dehors de la caste, continuer la profession qu'on a reçue de ses pères. L'endogamie est donc beaucoup plus générale qu'on ne le croirait au premier abord. Selon Jean-Baptiste KIETHEGA (1993 : 52), une hiérarchisation pouvait intervenir au sein même des artisans du feu, liée à la capacité ou non de produire le métal ou de le transformer. Les rapports avec le reste de la société ont généré des statuts divers plaçant les forgerons et potières dans des situations confortables ou les abaissant dans l'échelle sociale. La caste, lorsqu'elle apparaissait, maintenait ces gens dans des conditions d'évitement comportant des aspects dévalorisants. Un

regard sur les différentes catégories de forgerons et potières montre cependant que même lorsque certains sont méprisés, d'autres sont vénérés, du moins respectés sur leurs lieux de travail.

Ce statut de caste est défini plus par l'hérédité de la profession que l'aspect « *techno-économique* » de l'activité tel que défini par Noaga BIRBA (2016 : 95). À la répartition héréditaire des métiers, on ajoute souvent, pour définir le régime des castes, l'inégalité des droits. Les trois caractéristiques de la caste se trouvent résumées dans le Bam : hérédité de la profession, répulsion mutuelle, hiérarchie sociale. « *L'ensemble des groupes de forgerons qui vivent dans la province du Bam constituent un groupe social organisé en système de caste, pratiquant l'endogamie. Ils sont dans une position sociale ambivalente* » (BIRBA N., 2016 : 95). Ils sont à la fois craints et méprisés par les autres groupes sociaux.

4.3. Chez les Sèmè du Burkina Faso

Le statut social des artisans en pays Sèmè est assez complexe. En effet, une partie des forgerons ont pratiqué l'endogamie. Il s'agit des Sénoufos venus de *Djérisin* installés à Tin et à Orodara et aussi ceux Toussian originaires de Kuini résidant à Tin. Selon les informations recueillies auprès de ces derniers et certaines populations ressources, le mariage serait le seul élément qui caractériserait le statut social de ces artisans. Ils ne faisaient pas objet d'isolement, d'évitement de la part des populations comme c'est le cas dans de nombreuses sociétés du Burkina Faso. Certains d'entre eux estiment, qu'il s'agissait d'éviter que les enfants issus de mariage mixte ne puissent s'intéresser à la profession de leurs mères. Cet aspect peut être discutable, car, les forgerons qui n'ont pas pratiqué l'endogamie avaient le même désir de protéger l'activité contre l'agression extérieure. Selon ces derniers, la femme pouvait aller souvent aider les parents, mais, l'enfant, dès le bas âge restait à la forge pour apprendre la profession. L'endogamie qui fait partie intégrante de la caste, peut être appréhendée comme une institution politique et sociale mise en place par les artisans du feu afin de mieux asseoir leur suprématie et faire en sorte que le monopole de la profession ne puisse leur échapper. Parlant du désir de protéger la profession, Jean-Baptiste KIETHEGA note ceci : « *La caste pour les forgerons du Bwamu semble être la parade trouvée par un groupe social technologiquement supérieur pour protéger ses privilèges* ». (KIETHEGA J.B., 1996 : 602). Selon certaines informations du pays sèmè, ce sont les populations qui seraient interdites à contracter des relations matrimoniales avec les forgerons pour éviter de les frustrer et provoquer leur refus de travailler et ou départ définitif. Pour ces

derniers, les forgerons constituaient les seuls à pourvoir à la population les moyens de production nécessaire pour les différentes activités économiques. Leur refus de travailler ou leur départ définitif serait alors très préjudiciable à la communauté. Ces forgerons vivent la hiérarchisation, l'hérédité de la profession et l'endogamie qui les fermaient de l'extérieur. Tous ces éléments nous permettent de dire qu'ils étaient castés.

La majeure partie des artisans du feu en pays Sèmè ne reconnaissent pas avoir pratiqué l'endogamie. Malgré cela, ils avaient, comme nous l'avons précisé plus haut, le désir de garder le monopole de la profession. Ils vivaient également la même situation que le premier groupe, c'est-à-dire la considération et l'égard de la population. L'absence de l'endogamie chez ces forgerons ne nous autorise pas à écarter l'existence de la caste. De nombreux chercheurs ont écarté l'existence de caste au sein des groupes de forgerons, lorsque ces derniers ne pratiquaient pas l'endogamie. Or, si nous regardons de près, cette assertion nous semble difficile à admettre. Comme nous l'indiquons plus haut, ces artisans connaissent la hiérarchisation de la profession, ils sont marqués par l'hérédité. Ces deux éléments montrent que cette profession appartient à un groupe bien donné dans la société. Dès lors qu'un groupe se spécialise dans une profession et quelqu'un de dehors ne peut pas en faire autant, on parlera, sans doute de caste, car des mécanismes sont mis en place pour en protéger les secrets. Il apparaît donc difficile de dénier le caractère de caste à un tel groupe sur la base de l'absence de l'endogamie. De ce qui précède, la généralisation qui est souvent faite sur le statut social, notamment la question de la caste des artisans du feu doit être appréhendée sous plusieurs angles. C'est l'attitude des communautés face aux artisans qui a été la plus déterminante dans cette situation des forgerons. Concernant les épouses des forgerons, nous partageons en partie le point de vue de Georges CELIS sur le fait que certaines d'entre elles ne pratiquaient pas autres activités. (CELIS G., 2001 : 86). Mais, ce n'était pas toutes les femmes qui étaient considérées par cette situation comme en pays Malinké. En pays Sèmè, singulièrement, certaines épouses de forgerons étaient potières et/ ou vannières.

3. Esquisse sur l'origine et l'évolution du système de castes

Une meilleure appréhension du système de castes passe, à notre avis, par une maîtrise de l'historique et de l'évolution du phénomène. Les chercheurs qui se sont intéressés à la question montrent que la caste serait née en Egypte ancienne. De ce foyer, elle va se professionnaliser et

intégrer, au fil du temps, l'endogamie, la hiérarchie et le mépris sous la bannière de la religion et de la loi (DIOUF B., 2019, p. 247).

En Afrique de l'Ouest, les chercheurs Charles MONTEIL et Tal TAMARI expliquent que les castes remontent à la période de formation des premiers empires médiévaux ouest-africains (Ghana, Mali, Gao) entre le IX^e et le XV^e siècle de notre ère. Selon Charles MONTEIL, les castes de forgerons et de griots qu'on rencontre dans le Mandé viendraient des Noirs judaïsés ; diasporas juives ayant fui les persécutions dans le Maghreb pour se réfugier dans l'Adrar mauritanien (Cité par CAMARA S., 1976 : 80). Les historiens les identifient aux *Malinké*, aux *Soninké* et aux *Bambara*. En plus de ces groupes, Tal TAMARI, identifie les Wolof et les Peul. Pour lui, la caste est une invention autochtone née au Mali suite à la victoire de Sundjata Keita sur Soumangourou Kanté, roi du Sosso lors de la bataille de Kirina en 1235 (TAMARI T., 1999, p. 237). Désormais, des fonctions particulières sont confiées aux partisans déçus de Soumangourou Kanté. Cette décision aurait été actée par la Charte de Kouroukan-fouga qui divisa la société mandingue en trois catégories, à savoir les Horons (nobles), les Djos (esclaves) et les Nyanmankalaw (les gens de castes). Les Nyanmankalaw, regroupant tous ceux qui pratiquaient un métier de façon héréditaire, étaient constitués des forgerons (numuw), des cordonniers (garankew), des boisseliers (kulew), des griots (jeliw)¹. Cette explication trouve son sens lorsque Jean-Baptiste KIETHEGA affirme que le système de castes au Burkina Faso semble être venu du Nord et les Mandé (Malinké, Soninké, Bambara, Bozo) auraient été les premiers à développer le phénomène (KIETHEGA J-B., 1993, p. 33).

Aussi, trois principaux fondements expliqueraient la naissance et l'évolution de la caste à travers le monde. Le premier est d'ordre socio-politique. En effet, l'organisation sociale, dans le travail, va se consolider et s'améliorer dès l'apparition des premières structures étatiques. Les Africains, comme tous les autres peuples, vivaient en communautés dont l'exigence d'une harmonie sociale imposa une organisation politique. Les castes en Afrique émanent donc d'une division du travail consolidée et améliorée par une décision politique qui va semer les germes de la professionnalisation et de l'hérédité du métier (DIOUF B., 2019 : 253).

Le second fondement serait lié à la religion. C'est la religion qui consacra la hiérarchie entre les classes basées sur la notion de pur et d'impur qui favorisa l'endogamie. Partie d'un simple désir

¹ Au regard de ce développement, on se rend compte que les groupes castés existaient bien avant la charte. Toutefois, c'est l'Assemblée Nationale qui va définir clairement et de façon juridique le statut des artisans.

de maintenir l'existence des classes, elle scellera définitivement leur fixité, leur fermeté et leur hiérarchie. C'est pour cette raison qu'elle apparaît, aux yeux de beaucoup de chercheurs modernes, comme le fondement principal des castes (DIOUF B., 2019 : 256).

Le troisième et le dernier fondement serait d'ordre juridique. La justification juridique de la naissance de la caste tient de l'explication suivante :

En Egypte ancienne, où les hommes ont laissé beaucoup de traces écrites, quelques lois nous sont parvenues grâce aux auteurs grecs, comme Hérodote et Diodore de Sicile. D'ailleurs, c'est ce dernier qui nous apprend que la loi égyptienne a participé à la formation et à la conservation des castes. (DIOUF B., 2019 : 258).

« A l'analyse, les groupes professionnels castés au Burkina Faso n'étaient pas très nombreux. Il y a eu souvent un abus de langage attribuant la caste à des gens qui ne vivaient dans le véritable cadre de conditions de caste. En plus, dans le cas du Burkina Faso, dans la même société, le même groupe professionnel peut être casté dans telle ou telle zone, et non casté dans d'autres. Louis DUMONT s'inspire de définitions antérieures selon lesquelles :

Le système de castes divise l'ensemble de la société en un grand nombre de groupes héréditaires distingués et reliés par trois caractères: séparation en matière de mariage et de contrat direct ou indirect (nourriture), de division du travail, chacun de ces groupes ayant une profession traditionnelle ou théorique dont les membres ne peuvent s'écarter que dans certaines limites de hiérarchie, enfin, qui ordonne les groupes en tant que relativement supérieurs et inférieurs les uns et les autres (DUMONT L., 1986).

Cette définition nous paraît suffisante pour le développement que nous projetons parce qu'elle indique les principaux caractères apparents du système. *On se gardera toutefois de suivre Dumont lorsqu'il pense que la société est divisée en un grand nombre de castes* » (KIETHEGA J-B., 1993 : 56-57). C'est au Nord et à l'ouest des zones en contact avec la vallée du Niger et avec le Mandé, qu'on observe un grand développement du système de castes. Dans le centre, l'est et tout le sud, la caste recouvre des réalités différentes. Il convient donc de s'interroger et de connaître le système ou s'il s'agit d'un phénomène importé. Les Peul et les Touareg apparaissent comme les groupes diffuseurs de l'idéologie de la caste vers le Sud en direction des *Moose* par exemple.

Au regard de ce qui précède, il est à admettre que l'histoire de la caste est intimement liée à la stratification sociale des premières organisations étatiques. De même, les conditions qui régissent

le système de castes sont fonction de la politique sociale propre à chaque structure. Ce qui explique les nuances qu'on observe sur les conditions de castes d'une communauté à une autre.

Conclusion

Au Burkina Faso et en Afrique de l'Ouest en général, il ressort que les artisans du feu, à savoir les forgerons et les potiers vivent le plus souvent des conditions sociales particulières au sein de leurs communautés. Cette situation sociale des artisans du feu tire ses origines de la stratification sociale des premières organisations étatiques. La classe des « hommes libres » qui est celle des groupes socioprofessionnels, du point de vue de la stratification sociale, est avec celle des « esclaves » au service de la classe des « nobles », c'est-à-dire les gens du pouvoir. Toutefois, en fonction de la politique sociale propre à chaque formation étatique, les artisans du feu ne vivent pas forcément les mêmes conditions sociales. C'est pourquoi, au Nord du Burkina Faso, les forgerons et les potiers vivent la plénitude du système de castes, tandis qu'à l'Est, la situation des artisans du feu est relativement flexible à cause de la suppression de l'endogamie. A l'Ouest du pays chez les Sémè, certains artisans vivent l'exclusion sociale, tandis que d'autres sont intégrés à la communauté. Mais quelle que soit la société, certaines conditions sociales demeurent communes aux artisans du feu : la hiérarchisation sociale, l'hérédité de la profession. Ces deux principes sont la preuve de l'existence de la caste chez tous les artisans du feu.

Bibliographie

BIRBA Noaga, 2016, *La sidérurgie ancienne dans la province du Bam (Burkina Faso) : approches archéologique, archéométrique et ethno-historique*, thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne, 527p.

CAMARA Sory, 1976, *Gens de la parole. Essai sur la condition et le rôle des griots dans la société malinké*, Paris-La Haye, Mouton, 358 p. https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1981_num_21_2_368192, consulté le 28 mars 2023.

CELIS Georges, 2001, *Métallurgies traditionnelles du fer ; Sénoufo Malinké, Somovo : Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali*, Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren, Belgique, Archives d'Anthropologie, 96p.

- COULIBALY Sondé Augustin, 2001, *De la civilisation africaine ; sauvegarde de l'artisanat africain : cas du Burkina Faso*, édition Coulibaly et frères, 389p. <https://doi.org/10.34024/herodoto.2019.v4.10121>, consulté le 29 mars 2023.
- DIOUF Benjamin, 2019, « Stratifications sociales en Afrique ancienne : performances et stagnations », in *Heródoto*, Unifesp, Guarulhos, v.4, n.1, p. 247-263.
- DUMONT, Louis, 1986, *Homo Hiérarchicus, le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, p. 36-50.
- IDANI Salifou, 1991, *La société gulmance de Diapangou et la conquête coloniale, Mémoire de Maîtrise*, Département d'Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 136 p.
- IDANI Salifou, 2010, *Approche historique du Diema de Jakpangu (Burkina Faso) : des origines à la conquête coloniale*, Doctorat unique, Département d'Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 600 p.
- IZARD Michel, « Le royaume du Yatenga et ses forgerons : une recherche d'histoire du peuplement. (Haute-Volta) », in *Echard, métallurgies africaines. Nouvelles contributions*. Paris : Mémoire de la Société des Africanistes, 9, pp. 253-279.
- KIETHEGA Jean-Baptiste, 1993, « Les castes au Burkina Faso », in *Découverte du Burkina Faso*, t1, SEPIA-ADDB, Paris, pp. 31-53.
- KIETHEGA Jean-Baptiste, 1993, *Les conditions sociales des travailleurs du fer : forgerons et potiers du Burkina Faso*, Communication au symposium africain sur les savanes ouest africaines, Franckfort, institut, Léo Frobènuis, 1993, pp.53-69.
- KIETHEGA, Jean-Baptiste, 1996, *La métallurgie lourde au Burkina-Faso*, Thèse d'Etat ès Lettres et sciences humaines, Paris I, Panthéon-Sorbonne, 2 tomes, 802 p.
- KIETHEGA Jean-Baptiste, 2009, *La métallurgie lourde du fer au Burkina Faso : une technologie à l'époque précoloniale*, Paris, Karthala, 500 p.
- LANGLOIS Olivier 2012, « L'endogamie des forgerons dans les monts Mandara : origines et réification d'un concept nomade », in *Robion-Brunner, C & Martinelli, B. (eds.), Métallurgie du fer et Sociétés africaines. Bilans et nouveaux paradigmes dans la recherche anthropologique et archéologique*, Cambridge Monographs in African Archaeology, 81, séries 2395, pp. 33-45.
- MADIEGA Yenouyaba Georges, 1982, *Contribution à l'histoire précoloniale du Gulmu (Haute Volta)*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, GMBH, 260 p.

TAMARI Tal, 1999, « Les castes de l'Afrique occidentale. Artisans et musiciens endogames », in *L'Homme*, tome 39 n°152. Esclaves et sauvages, pp. 234-237. https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1999_num_39_152_453696, consulté le 29 mars 2023.

THIOMBIANO/ILBOUDO Fonyama Elise, 2010, *Les vestiges de l'occupation humaine ancienne dans le Gulmu : des origines à la période coloniale : cas de Kouaré et de Namoungou*, Thèse de doctorat unique, Département d'Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 664 p.

YOUGBARE Oumarou, 1992, *Le pays zaoga méridional : Archéologie et tradition orale dans l'approche du peuplement*, Mémoire de Maîtrise, FLASHS, Université de Ouagadougou, 214 p.